



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 126/2026

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 26 mai 2026 par Monsieur LINDEZ Thomas – Société COLAS France – TSA 70011 – CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX sollicitant l'autorisation de stationner une roulotte de chantier de 12m² à l'embranchement du chemin rural et de la rue Pierre et Marie Curie à compter du 15 juin 2026 pour une durée de 47 jours.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions utiles à la sécurité concernant ce stationnement,

ARRETE

Article 1 : La société COLAS France est autorisée à stationner une roulotte de chantier de 12m² à l'embranchement du chemin rural et de la rue Pierre et Marie Curie pour des travaux de réhabilitation énergétique au 29 de la rue Pierre et Marie Curie à compter du 15 juin 2026 pour une durée de 47 jours.

Article 2 : Le bénéficiaire est en charge de mettre en place la signalisation : un panneau avertissant les automobilistes et un autre avertissant les piétons. La roulotte de chantier ne devra pas empêcher le passage de tous les véhicules y compris ceux des services de secours et des riverains.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'affichage en mairie.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du code des communes :

- La société COLAS France - Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de THIVARS

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 1^{er} juin 2026

M. Le Maire
Jacky GAULLIER

